

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES  
*Direction générale de la mer  
et des transports*

**Décision du 19 novembre 2007 portant composition du comité technique paritaire spécial de la direction générale de la mer et des transports**

NOR : *DEVT0811814S*

Le directeur général de la mer et des transports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat, notamment l'article 11, second alinéa ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1997 modifié portant création de comités techniques paritaires au sein des services du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;

Vu l'arrêté du 23 août 2005 fixant les modalités de la consultation du personnel organisée afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;

Vu l'arrêté du 27 octobre 2005 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, suite à la consultation du 18 octobre 2005 ;

Vu la décision du 30 novembre 2005 portant composition du comité technique paritaire spécial de la direction générale de la mer et des transports,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Sont désignés comme membres titulaires du comité technique paritaire spécial de la direction générale de la mer et des transports en qualité de représentants de l'administration :

M. Ourliac (Jean-Paul) en remplacement de M. Roche (Pierre-Alain) ;

M. Tapadinhas (Laurent) en remplacement de M. Gay (Hervé) ;

M. Paravy (Jean-Claude) en remplacement de Mme Oustlant (Mireille).

Article 2

Est désigné comme membre suppléant du comité technique paritaire spécial de la direction générale de la mer et des transports en qualité de représentant de l'administration :

M. Mignerey (Pascal) en remplacement de M. Paravy (Jean-Claude).

Article 3

Les membres ci-dessus désignés sont nommés au comité technique paritaire spécial de la direction générale de la mer et des transports pour la durée du mandat restant à courir prévue par la décision du 30 novembre 2005.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Fait à Paris, le 19 novembre 2007.

*Le directeur général  
de la mer et des  
transports,  
D. Bursaux*